

des Princes &c Août 1719. 95

les, & qu'il corrige tellement les vapeurs fortes, desagréables & nuisibles qui s'élevent de leurs mélanges, qu'elles en deviennent gracieuses. D'où il conclut qu'on pourroit fort bien se servir de l'esprit de vin pour reprimer ces vapeurs nuisibles, si cette liqueur ne se mêloit pas trop facilement avec le dissolvant, & n'apportoit pas à la dissolution quelques changemens, qui quoi qu'ils soient peu considérables, sont néanmoins de quelque conséquence dans certaines occasions. Cet Accademicien joignoit au détail des expériences, des explications physiques très ingénieuses & tout à fait vrai-semblables.

IV. On connoitra par la Declaration du Roi ci-après, donnée à Paris le 5 Juin dernier, les précautions qu'apporte S. A. R. le Duc Regent pour conserver la tranquillité dans le Royaume, & prévenir tout ce qui pourroit la troubler.

Declaration du Roi qui ordonne l'exécution de celle du 7. Octobre 1717. & suspend pendant un an toutes les disputes, contestations & differends formez dans le Royaume, à l'occasion de la Constitution de N. S. P. le Pape contre le Livre des Reflexions Morales sur le Nouveau Testament, donnée à Paris le 5. Juin 1719.

Louis par la grace de Dieu, &c. A Declaration
tous ceux qui ces presentes Lettres ver- du Roi qui
ront, SALUT. Nous avons toujours regardé *impose silence*
dé comme le premier & le plus important *pendant un*
de nos devoirs celui de proteger l'Eglise de *an au sujet*
notre